

<https://saint-chamond.cio.ac-lyon.fr/spip/Calendrier-annee-terminale-2022-2023>



Détail des épreuves et calendrier de l'année de terminale

- Lycéens - Le Baccalauréat -

Date de mise en ligne : jeudi 6 janvier 2022

Copyright © CIO de Saint-Chamond - Tous droits réservés

Les épreuves du baccalauréat

Épreuves du nouveau BAC

Épreuves du Bac générale et technologique

Les épreuves du Bac général et technologique sont construites à l'identique, les seules différences sont au niveau des coefficients de certaines matières du tronc commun (philosophie, grand oral, enseignement scientifique ou mathématiques).

Contrôle continu 40% de la note

Le contrôle continu :

Tout au long de l'année de 1re et de terminale, le contrôle continu compte pour 40 % de la note du bac. Ce contrôle continu prend en compte la moyenne annuelle de toutes les disciplines du tronc commun qui ne font pas l'objet d'épreuves terminales.

La moyenne annuelle est validée lors du dernier conseil de classe de fin de 1re et de fin de terminale.

Épreuves Terminales 60% de la note

Les épreuves finales

En fin de 1re, chaque lycéen présente une épreuve anticipée écrite et orale de français.

En classe de terminale, les candidats présentent quatre épreuves :

- Deux épreuves écrites portent sur les enseignements de spécialité choisis.
- Une épreuve écrite de philosophie.
- Un Grand oral reposant sur la présentation d'un projet préparé dès la classe de première par l'élève. D'une durée de 20 minutes, cet oral se déroule en trois parties : la présentation d'une question portant sur l'un des deux enseignements de spécialité et choisie par le jury ; un échange sur tout ou partie du programme de 1re et de terminale de ses enseignements de spécialité en lien avec la question présentée ; un échange sur le projet d'orientation. Le jury est composé de deux professeurs dont un ou une enseignante d'une des deux spécialités.

Ces 5 épreuves représentent 60 % de la note du bac.

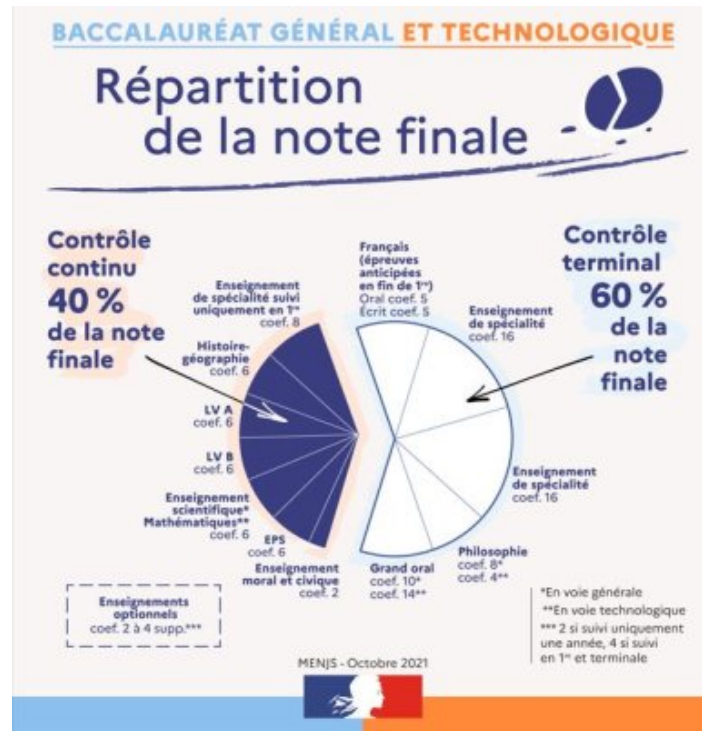
Les candidats individuels (qui ne suivent pas les cours dans un établissement, inscrits dans un établissement privé hors contrat, inscrits au CNED en scolarité libre) peuvent choisir de passer l'ensemble des épreuves en fin de terminale ou en fin de chaque année scolaire.

Les notes au bac

L'attribution de mentions est la suivante : entre 12 et 14/20 mention "assez bien", entre 14 et 16/20 mention "bien" et à partir de 16/20 mention "très bien".

Les élèves ayant obtenu une note comprise entre 8 et 10, peuvent se présenter aux épreuves de contrôle (ex-épreuves de rattrapages) : deux épreuves orales, dans les disciplines des épreuves terminales écrites au choix (français, philosophie, ou enseignements de spécialité).

[Le calendrier de l'année de terminale 2023-2024](#)



[Pour en savoir plus sur le baccalauréat général](#)

[Pour en savoir plus sur le baccalauréat technologique](#)